



Décision n°2022-15 du 11 mai 2022 portant désignation de la déléguée à la protection des données du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n°2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment ses articles 8, 9 et 21 ;

Vu le décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision n°2022-11 du 3 janvier 2022 portant désignation de la déléguée à la protection des données du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de Madame Gwendoline JOLY-JAGOT, déléguée à la protection des données.

Article 2

Madame Sophie DECKER-NOMICISIO, responsable des affaires juridiques, est désignée déléguée à la protection des données du Haut Conseil.

Article 3

La présente décision prend effet le 16 mai 2022 et sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Fait, le 11 mai 2022

Le président,

SIGNÉ

Thierry COULHON